

N/REF : 11/05/2026 9H49 C:000003 I:80329
V/REF : AC/C46280
V/Email reçu le Lundi 11/05/2026 a 9H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NPA
IMMEUBLE : RES. NYMPHEA - NPA
1BIS, RUE MADELEINE BRES
RESIDENCE NYMPHEA
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 13 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1BIS RUE MADELEINE BRES - M KPOKPYA 06 59 22 43 59 / 02 99 33 39 06
LOGEMENT N° 107239, PORTE N°08, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : FUIITE SUR BALLON ET REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 12/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE BALLON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : GROUPE DE SÉCURITÉ NE SE FERME PLUS, L'EAU COULE EN CONTINU
COUPURE D'EAU
VIDANGE BALLON D'EAU CHAUDE
REMPLACEMENT GROUPE DE SÉCURITÉ
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 12/05/26 a 17H19 Mme M LEFEUVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL163-FP.Groupe de sécurité	1	56,60	56,60
	TOTAL H.T.			56,60
	T.V.A. a 10,00%			5,66
	TOTAL T.T.C.En EURO			62,26

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.